

2026



**CERTIFICAT DE QUALIFICATION
PROFESSIONNELLE
EDUCATEUR TENNIS**



**LIGUE
HAUTS
DE FRANCE**



CQP EDUCATEUR DE TENNIS

Diplôme	Rappel des prérogatives, du statut et du groupe CCNS
Initiateur Fédéral (IF)	<ul style="list-style-type: none"> Enseignement aux jeunes de 18 ans et moins en cours collectifs, Statut bénévole
CQP Assistant Moniteur Tennis (AMT) ► Fiche RNCP	<ul style="list-style-type: none"> Enseignement aux jeunes de 18 ans et moins en cours collectifs Statut salarié (groupe 3 CCNS) ou bénévole
CQP Educateur de Tennis (ET) ► Fiche RNCP	<ul style="list-style-type: none"> Encadrement tout public, en cours collectif, dans le cadre d'initiation, de découverte, ou d'animation au tennis Statut salarié (groupe 3 de la CCNS) ou bénévole

Des fiches de postes et des contrats types sont disponibles sur le site de la Ligue, rubrique Emploi

CQP EDUCATEUR DE TENNIS

Encadrement des séances collectives d'initiation au tennis, auprès de tout public, jusqu'au premier niveau de compétition (indication classement FFT : 40)

- **Bloc de compétences 1, épreuve 1 : Préparation et animation de cycles de séances d'initiation ou de découverte du tennis.**
- **Bloc de compétences 1, épreuve 2 : Préparation et animation de cycles de séances de tennis**
- **Bloc de compétences 2 : Organisation, information et communication autour des activités d'animation et d'encadrement physique et sportif.**
- **Bloc de compétences 3 : Conduite du parcours professionnel dans le domaine des activités physiques et sportives.**

- 220 heures de formation dont 160 heures en centre et 60 heures de stage en club.
- 35 heures de formation en e-learning

7 pôles de formation répartis sur le territoire régional pour plus de proximité avec les clubs et les candidats (un minimum de 6 candidats sera nécessaire pour le maintien du pôle) :

- **Comité Départemental de l'Aisne de tennis et Vivaise ASC** : 3 rue Gustave Eiffel, 02200 Villeneuve Saint Germain / Avenue d'Emptinne, 02870 Vivaise
- **Centre de la Ligue des Hauts-de-France de Tennis**, 93 rue du fort 59700 Marcq-en-Barœul
- **CAT Creil**, 12 rue de Verdun, 60100 Creil
- **TC Lestrem** : Salle de tennis rue des mioches, 62136 Lestrem
- **Antenne de la Ligue des Hauts-de-France de Tennis**, 10 Allée des tennis 80000 Amiens
- **CTLL Fourmies et TC Boué** : TC Léo Lagrange, 59611 Fourmies et route du Nouvion en Thiérache, 02450 Boué.
- **TC Boulogne-Sur-Mer** : Salle de la Waroquerie, 62203 Boulogne-Sur-Mer

Calendrier de la formation :

La formation est découpée en 6 blocs de 2 et 3 jours (9h/13h -14h/17h). Les contenus de formation sont identiques dans les 7 pôles.

Le calendrier de formation est disponible sur le site de la Ligue, onglet formation > formation initiale > CQP ET.

Activités et compétences visées par le CQP Educateur Tennis

● Bloc 1 : Préparation et animation de cycles de séances d'initiation ou de découverte du tennis

- C.1.3.3 – Prévoir les mesures permettant d'assurer l'intégrité physique et la protection des différents publics et des tiers au cours des séances d'initiation ou de découverte du tennis en tenant compte des obligations légales et des règles de sécurité liées à celles-ci.
- C.1.5.2 – Repérer les participants présentant des besoins spécifiques en veillant à s'assurer qu'ils peuvent participer au cycle de séances d'initiation ou de découverte du tennis sans risques.
- C.1.7.1 – Expliciter les règles de sécurité à respecter au cours d'une séance d'initiation ou de découverte du tennis en s'assurant de leur bonne compréhension.
- C.1.7.2 – Mettre en œuvre les règles de sécurité en s'assurant de leur respect tout au long d'une séance d'initiation ou de découverte du tennis.

● Bloc 2 : Organisation, information et communication autour de ses activités d'animation et d'encadrement physique et sportif.

- C.2.2.2 – Vérifier l'état et la disponibilité du matériel en tenant compte des règles de sécurité en vigueur.
- C.2.2.3 – Identifier la réglementation ayant un impact sur l'organisation de ses activités en tenant compte des caractéristiques des séances prévues.
- C.2.3.3 – Alerter sur les situations à risque en tenant compte des procédures en vigueur.

● Bloc 3 : Conduite de son parcours professionnel dans le domaine des activités physiques et sportives.

- C.3.2.1 – Repérer les actions de formations en vue de faire évoluer son projet professionnel.

Positionnement des candidats pour leur entrée en formation

L'inscription de candidats à la formation se fera sur dossier attestant des conditions requises suivantes :

- Être titulaire d'une qualification de premiers secours (PSC1 ou équivalent)
- Être âgé de 16 ans au moins au moment de l'entrée en formation
- Être capable de justifier d'un niveau de jeu, actuel ou passé, équivalent au classement fédéral de 30/2.
- Être capable d'attester de sa capacité physique à enseigner le tennis (certificat médical de non-contre-indication à la pratique du tennis datant de moins de 6 mois ou d'une attestation de licence de la saison sportive en cours).

Carte Professionnelle

L'activité Tennis, encadrée par le(la) titulaire du CQP Educateur Tennis relève du cadre réglementé des activités physiques et sportives au sens du Code du Sport. En conséquence, toute personne désirant exercer la fonction d'éducateur(rice) tennis contre rémunération, doit en faire préalablement la déclaration au préfet du département dans lequel elle compte exercer son activité. Elle doit en outre, remplir les conditions d'obtention de la carte professionnelle (R. 212-85 du Code du Sport).

Voies d'accès

La certification au CQP Educateur Tennis est accessible par les voies de la formation, de la validation des acquis de d'expérience. Il est également accessible par reconnaissance des qualifications professionnelles des ressortissants de l'Union européenne.

Afin de rendre le CQP Educateur Tennis accessible aux personnes en situation de handicap, des aménagements sont prévus à l'entrée dans le processus de formation et/ou lors des épreuves de certification conformément à l'article 5 du présent règlement.

Pour rappel, sous réserve de pouvoir répondre aux exigences préalables à l'entrée en formation, le candidat en situation de handicap pourra se voir proposer différents aménagements, adapté à son handicap, lors de l'entretien de positionnement.

Les aménagements possibles peuvent être :

- Un prolongement de la durée de la formation
- Un aménagement des durées et des formats d'épreuve de certification
- Tout autre aménagement qui pourrait répondre à un besoin identifié du candidat et qui garantirait le respect des conditions de réalisation et de validation du CQP Educateur Tennis



Modalités d'évaluation

● Bloc 1, épreuve 1 :

Il est demandé au candidat d'élaborer un cycle de séances de tennis en initiation auprès d'un public jeunes ou adultes à partir de son alternance en club. Ce cycle de séances peut porter sur un projet réalisé ou sur un projet en cours de réalisation. Le cycle porte à minima sur 6 séances. Ce cycle est visé par le tuteur du candidat, qui émet un avis consultatif à partir d'une grille mise à disposition, et adressé aux évaluateurs en même temps que les écrits du candidat, en amont des épreuves. En amont des épreuves, les évaluateurs examinent le cycle de séances préparé par le candidat. Puis ils conduisent un entretien individuel sur le cycle de séances d'une durée de 30 minutes maximum, dont 10 minutes au maximum de présentation par le candidat de son cycle d'animations et 20 minutes maximum de questions par les évaluateurs.

● Bloc 1, épreuve 2 :

Il est demandé au candidat d'animer auprès de 6 à 12 participants une séance de tennis de 45 minutes préparée en amont de l'évaluation par le candidat. Le public est défini par le centre de formation agréé. Le candidat procède à la préparation du matériel et à l'accueil des participants. L'évaluation a une durée de 45 minutes (hors temps de préparation du matériel et d'accueil des participants). Deux évaluateurs observent cette mise en situation d'animation puis conduisent un entretien individuel avec le candidat. Cet entretien a une durée de 15 minutes maximum, consacré au bilan de la séance et aux questions portant sur les aspects sécuritaires.

● Bloc 2, épreuve 1 :

Au cours de son stage, le candidat doit construire une action de communication soit pour promouvoir une activité qu'il doit mettre en œuvre (exemple : organisation d'une séance de démonstration...), soit pour promouvoir un événement organisé par la structure d'accueil et auquel il doit participer. En prenant comme point de départ cette action de communication, le candidat doit rédiger un écrit expliquant notamment :

- Comment il a informé le public de cette activité ou de cet événement.
- Comment il a organisé ses activités.
- Comment il a communiqué et travaillé en équipe.

Cet écrit est visé par le tuteur du candidat, qui émet un avis à partir d'une grille mise à disposition, et adressé aux évaluateurs avec l'écrit, en amont de l'entretien.

Ceux-ci examinent l'écrit du candidat puis conduisent un entretien individuel d'une durée de 20 minutes maximum.

● Bloc 3, épreuve 1 :

Il est demandé au candidat de présenter un projet professionnel. Pour le guider dans la préparation de l'épreuve, une trame sera mise à disposition par le centre de formation. Néanmoins, aucun écrit n'est obligatoire.

Le jour des épreuves, les évaluateurs conduisent un entretien individuel d'une durée de 10 minutes.



Modes de financement

- **Prise en charge par l'OPCO si le stagiaire est salarié du club (le club doit être à jour de ses contributions auprès de notre opérateur de compétences, l'AFDAS).**

Pour créer votre compte :

<https://www.afdas.com/entreprises/nouveaux-secteurs/enregistrez-vous>

Un numéro dédié est en service pour répondre à vos questions ainsi qu'une adresse mail : sport@afdas.com - 01 44 78 34 56

- **Financement personnel ou financement club**

- Formation initiale CQP ET : 1680€**
- Requalification du CQP AMT vers le CQP ET : 600€**
- Doublement de la formation initiale : 600€**





LES CONTACTS :

- **Responsable centre de formation :**
Benoit BONHOURE - Tél : 06 49 62 49 62 - benoit.bonhoure@fft.fr
- **Chargé de mission administrative :**
Gauthier LEONARD- Tél : 03 20 81 93 10 - gauthier.leonard@fft.fr
- **Coordonnateur pédagogique CQP ET/IF**
Arnaud PELISSIER – arnaud.pelissier@fft.fr

